Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260203-2026_0014-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION N°2026/014

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 février 2026

CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Conseil communautaire du mardi 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 février, à 18 heures, le Conseil communautaire de Pleyben Châteaulin Porzay Communauté s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, à Lothey, sous la présidence de Mme Gaëlle NICOLAS (Présidente).

Conseillers en exercice :	43
Conseillers présents : *et Conseillers suppléés :*	**28**
Conseillers représentés (pouvoirs) :	**4**
Date de convocation dématérialisée (via IdélibRE) :	**22/01/2026**

- **Titulaires présent(e)s** :

CAST : Danielle CARIOU, Ronan HASCOËT
CHATEAULIN : Sylvie CHASSEREZ, Didier CHOPLIN, Marie-Pierre LE GOFF, Sylviane TOUFFAIT
DINEAULT : Patrice HASCOËT, Christian HORELLOU, Guy LE FLOC'H, Hélène POULIQUEN
GOUEZEC : Cécile NAY
LANNEDERN : Pauline CARO
LE CLOITRE-PLEYBEN : Dominique BILIRIT
LENNON : Ronan JEZEQUEL
LOTHEY : Aurélie MACACLIN
PLEYBEN : Christophe CERCLERON, Roger LE SAUX, Patrice PERSON
PLOEVEN : Didier PLANTE
PLOMODIERN : Michelle AUTRET, Anne-Marie BOUCHER, Gilles FEREC
PLONEVEZ-PORZAY : Jacques LE PAGE, Sylviane PENNANEAC'H, Alain PENNOBER
SAINT-COULITZ : Gilles SALAÜN
SAINT-NIC : Annie KERHASCOËT
TREGARVAN : Rémi CARPENTIER

- **Titulaires absents et représentés, ayant donné pouvoir**

CHATEAULIN : Jean-Christophe LE DOARÉ *(pouvoir à Guy LE FLOC'H)*
GOUEZEC : Rémi MOAL (*pouvoir à Cécile NAY)*
LENNON : Jean-Luc VIGOUROUX *(pouvoir à Ronan JEZEQUEL)*
SAINT-NIC : Emmanuel MAHO *(pouvoir à Annie KERHASCOËT)*

- **Titulaires absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

CAST : Jacques GOUÉROU
CHATEAULIN : : Hugues COËNT, Gaëlle NICOLAS, Clarisse RÉALÉ
PLEYBEN : Amélie CARO, Nicole JAOUEN, Nathalie POULIQUEN
PLOMODIERN : Joël BLAIZE
PORT-LAUNAY : Gaël CALVAR
SAINT-SEGAL : Frédéric DRELON, Stéphanie LE GUILLOU

- **Secrétaire de séance** *(désigné(e) en application des articles L 5211-1 et L 2121-15 du CGCT)* **:**

M. Gilles SALAÜN

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260203-2026_0014-DE

OBJET : Versement des cotisations et participations pour 2026

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ; l'article L. 5214-16 et les articles L. 2321-2 et L. 2321-3 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'arrêté préfectoral 8 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ;

VU le Budget primitif 2026 du Budget général approuvé par délibération du 25 mars 2026 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 21 janvier 2026 ;

VU le rapport n°2026/014 présenté en séance ;

Afin d'éviter tout risque et toute suspicion de conflit d'intérêts, MM.et Mmes Joël BLAIZE, Gaël CALVAR, Amélie CARO, Jacques GOUÉROU et Gaëlle NICOLAS quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

CONSIDERANT

L'adhésion, la représentation et/ou la contribution de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay à de nombreuses structures et organismes partenaires en lien direct avec la mise en œuvre de ses compétences statutaires ;

La proposition de versement des cotisations et/ou subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 :

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260203-2026_0014-DE

Budget principal					
NOM	**Montant versé 2025**	**Proposition 2026**	**Evolution 2025-2026**	**Compte**	**Fonction (M57)**
Mégalis Bretagne (participation statutaire)	1 415,37 €	1 415,37 €	0,00 €	6281	020
Mégalis (bouquet de services)	9 600,00 €	9 600,00 €	0,00 €	6281	020
Mégalis (OuestGo)	750,00 €	0,00 €	-750,00 €	6281	020
Mégalis montées en débit fonct.	2 145,04 €	2 145,04 €	0,00 €	6281	60
Mégalis Bretagne THF (fonctionnement)	4 625,60 €	4 625,60 €	0,00 €	657381	60
Parc Naturel Régional d'Armorique	40,00 €	50,00 €	10,00 €	6281	020
AMF 29	1 671,39 €	1 697,68 €	26,29 €	6281	020
Finistère Ingénierie Assistance (FIA)	6 537,50 €	6 700,00 €	162,50 €	6281	020
RESAH	600,00 €	600,00 €	0,00 €	6281	020
OCEADE	60,00 €	60,00 €	0,00 €	6281	020
ADIL	8 086,00 €	8 357,00 €	271,00 €	6281	50 - CS 106
IMHOWEB - CREHA Ouest	1 624,00 €	1 624,00 €	0,00 €	6188	50 - CS 105
EPAB Baie Douarnenez (fonctionnement)	74 271,00 €	74 392,00 €	121,00 €	6281	731
EPAGA - fonctionnement	58 367,31 €	69 391,93 €	11 024,62 €	6281	731
Sivalodet	1 250,00 €	1 282,00 €	32,00 €	6281	731
Energ'ence / Adhésion	2 877,00 €	2 941,00 €	64,00 €	6281	510 - 108
CAUE	500,00 €	500,00 €	0,00 €	6281	510 - 108
Pôle métropolitain du Pays de Brest	78 831,00 €	76 393,00 €	-2 438,00 €	6281	020 - CS 99 et 110
ADEUPA	24 039,00 €	24 039,00 €	0,00 €	65748	510 - 108
POLYSONNANCE / SIJ	148 700,00 €	150 000,00 €	1 300,00 €	65748	338
ASSOCIATION EPAL / Crèche Châteaulin	75 169,37 €	76 905,00 €	1 735,63 €	65748	4222
ASSOCIATION EPAL / RPE	32 037,51 €	36 725,00 €	4 687,49 €	65748	4228
Les PEP 29 (PAEJ)	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	65748	338
SESAM OXYJEUNES (PAEJ)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	65748	338
MOBIL EMPLOI (subvention de base)	3 200,00 €	3 200,00 €	0,00 €	65748	510 - CS 109
Don Bosco	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	65748	510 - CS 109
Bretagne Mobilités		3 442,00 €	3 442,00 €	6281	510 - CS 109
MISSION LOCALE DU PAYS DE BREST	39 397,04 €	40 113,36 €	716,32 €	657348	020
TOTAL Budget principal	**585 794,13 €**	**606 198,98 €**	**20 404,85 €**		

L'exposé de la Vice-Présidente entendu et après en avoir délibéré, les élus du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 32 :

- **APPROUVE** le versement des cotisations, subventions et contributions proposées au titre de l'exercice 2026 conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ou son représentant à signer tout document et à effectuer toute démarche utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente de la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay,

Gaëlle NICOLAS

C.C. de Pleyben-Châteaulin-Porzay FINISTÈRE

Le Secrétaire de séance,

Gilles SALAÜN

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260203-2026_0014-DE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes territorialement compétent, situé Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant 2 mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.